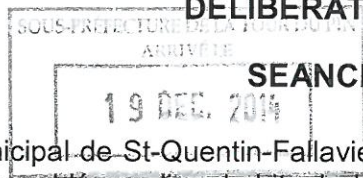




## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 9 décembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

**DELIB 2014.12.15 14**

**OBJET : Rétribution d'intervenants pour les animations patrimoniales**

Madame Bénédicte Krebs, Adjointe à la culture et à la médiation patrimoniale, explique qu'il est nécessaire de recruter sous le statut d'intermittents du spectacle certains intervenants des animations patrimoniales.

Il est proposé le recrutement des artistes suivants :

Tarif forfaitaire journalier		objet	date
Denis Vanderhaeghe	Yan Lombard		
350€ charges employeur comprises		Spectacle « Petite forme »	À la demande
270€ charges employeur comprises	180€ charges employeur comprises	Animation pédagogique	À la demande
400€ charges employeur comprises	300€ charges employeur comprises	Spectacle musical	À la demande

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la nécessité de recruter des intervenants pour les animations patrimoniales**
- **APPROUVE le montant des rétributions fixées comme ci-dessus.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 16 décembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 17 DEC. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER

